

LA CROIX-ROUGE ET SES TÂCHES HUMANITAIRES

Certaines grandes institutions, et parmi elles la Croix-Rouge, répandent une lueur d'espérance sur le monde en proie aux luttes et tensions quotidiennes, ce monde qui, hélas, est le nôtre. Au milieu des différends idéologiques et des conflits politiques, la Croix-Rouge s'offre comme un point de ralliement pour tous les hommes désireux de se rendre utiles à leur prochain dans la détresse. La fraternité universelle peut paraître un idéal lointain, difficilement accessible, mais il ne fait aucun doute que la Croix-Rouge, par son œuvre humanitaire, contribue de façon notable à l'établissement de relations de bonne volonté entre les hommes.

D'une manière paradoxale, cette institution, dont l'objectif est la paix, est née de la guerre. Il y a cent ans, le spectacle de quarante mille soldats morts et blessés couvrant le sanglant champ de bataille de Solférino émut Henry Dunant au point qu'il mit tout en œuvre pour que fût convoquée une conférence internationale. Celle-ci aboutit à la signature de la I^{re} Convention de Genève et à la naissance de la Croix-Rouge. Depuis lors et durant le siècle écoulé, le nom de la Croix-Rouge est devenu pour tous les malheureux le symbole universel de l'entraide, de même que le signe de la flèche, dans le monde entier, indique la direction.

Les Conventions de Genève — qui représentent en quelque sorte la *Magna Carta* de la Croix-Rouge — marquent un tour-

nant heureux et révolutionnaire dans l'histoire de l'humanité. Les Gouvernements signataires des Conventions ont librement consenti à une limitation de leur souveraineté, se traduisant par leur adhésion aux conditions et règles établies dans les Conventions qui protègent les soldats blessés et malades sur les champs de bataille, les prisonniers de guerre, la population civile en temps de guerre, d'autres encore... Ce faisant, ils ont montré comment, par un accord commun et par la coopération, d'autres problèmes de portée mondiale peuvent également être résolus d'une manière satisfaisante et sans recourir à la guerre.

La Croix-Rouge est essentiellement une institution humanitaire. Mais elle est bien plus que cela. Certaines particularités la distinguent d'autres organisations similaires, telle son universalité qui est l'un de ses traits marquants. Franchissant toutes les frontières nationales et s'élevant au-dessus de tout préjugé sectaire, racial et régional, comptant plus de 127 millions de membres, elle a proposé à l'humanité un idéal élevé et elle unit le monde dans ce lien commun que constitue le service. Il est douteux qu'aucun autre mouvement — à l'exception des grandes religions universelles — réunisse un nombre d'adeptes aussi imposant. La Croix-Rouge, à cet égard, occupe une position unique. Rares sont les endroits du globe où l'on ne puisse voir flotter son drapeau bien connu. Chacun peut y adhérer, chacun a droit à son assistance en cas de besoin.

La Croix-Rouge se distingue ensuite par sa neutralité. Lors de quelque conflit que ce soit, elle s'interdit scrupuleusement de prendre position, et comme son idéal, inspiré par la charité, n'est pas sujet à controverse, tous la considèrent au-dessus des querelles partisans.

Etroitement liée au principe de la neutralité, l'impartialité réclame un traitement uniforme envers les victimes, sans préjugé favorable ou défavorable à l'égard d'aucune d'elles. Les événements survenus en Hongrie en 1956 et 1957 fournirent un exemple classique de l'application pratique de ce principe d'impartialité et de sa reconnaissance : Le Comité international de la Croix-Rouge fut seul autorisé par les Gouvernements hongrois et soviétique à franchir la frontière pour apporter des secours médicaux

et alimentaires et en contrôler la distribution. Précédemment, la mission de la Croix-Rouge de l'Inde en Corée, en 1953, fut un autre exemple du rôle important que joue la Croix-Rouge comme intermédiaire entre des puissances belligérantes.

La Croix-Rouge exerce sa mission charitable à la fois en temps de guerre et en temps de paix. Pendant la guerre, ses collaborateurs s'emploient à rechercher les disparus, à regrouper les familles dispersées, à organiser des échanges de prisonniers et à mener à bien d'autres actions humanitaires. Elle s'assure que les prisonniers de guerre jouissent du traitement qui leur est dû et elle procure de leurs nouvelles à leurs parents et amis.

Le soin qu'elle prend des tombes des soldats tombés au combat illustre de manière touchante l'un des aspects de son activité. Elle intervient pour s'assurer qu'ils sont enterrés ou incinérés selon les rites de leur propre religion. Il arrive aussi que des familles de soldats morts sur un champ de bataille lointain demandent à la Croix-Rouge de déposer chaque année une couronne sur ces tombes, à une date précise rappelant un anniversaire.

Si les services rendus par la Croix-Rouge en temps de guerre sont multiples et uniques en leur genre, l'œuvre du temps de paix revêt une signification et a une portée au moins aussi grandes. Le principe directeur des gouvernements actuels est que l'Etat est responsable de l'assistance sociale et la question suivante se pose donc : le rôle des organisations volontaires est-il encore aussi important aujourd'hui que par le passé. L'idée qu'un Etat puisse tout pour le bien-être de la nation est toutefois erronée. Jamais un gouvernement, même puissant et disposant d'amples ressources, ne pourra se prétendre en mesure de répondre aux innombrables appels au secours qu'il est tenu d'écouter ; seule une organisation comme la Croix-Rouge, mue par l'amour du prochain et jamais entravée par des règles et des lois rigides, peut tendre une main secourable aux malheureux, non seulement par un geste prompt, mais encore dans un esprit purement humanitaire.

Le secours en cas de catastrophe est sans doute la principale des activités déployées par la Croix-Rouge en temps de paix. La guerre est un fléau courant. Les gouvernements et les peuples,

malgré eux cependant, l'ont souvent considérée comme inévitable et ils s'y préparent constamment. Les désastres naturels, en revanche, sont imprévisibles et sporadiques et nul ne peut prédire le moment ni l'endroit où ils s'abattront. Le fait que ces dangers paraissent moins menaçants que ceux de la guerre explique l'extrême difficulté rencontrée lorsqu'on veut susciter la coopération du public, lors d'une catastrophe. La Croix-Rouge peut s'enorgueillir d'avoir toujours pu fournir une aide immédiate en cas de désastre. Qu'il s'agisse d'un cyclone, d'une inondation, d'un tremblement de terre, d'un incendie ou d'un accident grave, entraînant des pertes considérables en vies humaines ou en biens matériels, sinon les deux, partout la communauté de la Croix-Rouge vient immédiatement au secours de ceux qui souffrent. Les victimes des soulèvements et conflits politiques créent le grave problème des réfugiés, qui se comptent par centaines de milliers. Eux aussi bénéficient d'une aide analogue de la part de la Croix-Rouge. Ainsi, près de cinq millions de francs suisses ont été réunis par les Sociétés nationales de 39 pays pour les Algériens réfugiés au Maroc et en Tunisie. Toute l'année, ces Sociétés entreprennent également, dans leur propre pays, des actions de secours en faveur de leurs nationaux frappés par la maladie ou le malheur.

Le rôle de la Croix-Rouge, comme auxiliaire des Services de santé de l'armée a été dûment reconnu et les Sociétés nationales de plusieurs pays ont établi des programmes spéciaux d'assistance de ces Services pour le temps de paix. Cette activité est multiple. En Inde, par exemple, des membres du Service social de la Croix-Rouge sont attachés aux hôpitaux militaires où ils rendent de grands services aux malades. Cette Société s'occupe aussi d'un home pour invalides de guerre. Les « Gray Ladies » de la Croix-Rouge américaine sont bien connues pour leur œuvre dans ce domaine.

La santé de l'enfant préfigure celle de la génération future. C'est pourquoi on ne dira jamais assez l'importance des services d'hygiène maternelle et infantile fonctionnant sous l'égide de la Croix-Rouge ; ils sont largement répandus dans tous les pays où se trouvent des Sociétés nationales. En fait, la Croix-Rouge a été un pionnier dans ce domaine.

Le plus ancien service de la Croix-Rouge est peut-être celui des infirmières. Le Bureau des infirmières de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, dont le siège est à Genève, prodigue conseils et directives aux sections des Sociétés de divers pays responsables des soins aux malades. De nombreuses Sociétés nationales ont aussi leur propre personnel infirmier, disponible à tout moment et spécialement en cas de catastrophe.

Quelques Sociétés nationales possèdent des services de transfusion sanguine très bien équipés. A ce propos, il convient de mentionner spécialement la Croix-Rouge américaine et la Croix-Rouge australienne. Certaines Sociétés nationales, et parmi elles celle de l'Inde, s'efforcent de développer cette activité d'importance vitale dans leur propre pays.

L'idée d'associer les enfants et la jeunesse au travail de la Croix-Rouge a été bien accueillie et elle gagne du terrain, au point que l'on compte aujourd'hui plus de cinquante millions de membres de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Ce mouvement s'est donné pour but d'inculquer à la jeunesse mondiale cet idéal qu'est le service du prochain et la camaraderie internationale. Son rapide essor apporte la preuve de sa popularité et il augure bien de l'avenir de la Croix-Rouge elle-même.

La formation des secouristes et l'organisation des cours de soins au foyer et d'hygiène maternelle, etc., sont assurées par la Croix-Rouge dans presque tous les pays. Dans ceux du Commonwealth britannique, la Croix-Rouge travaille en étroite collaboration avec l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem spécialisé dans cette activité.

Les diverses tâches humanitaires que la Croix-Rouge accomplit sur le plan mondial contribuent efficacement à diminuer la tension qui règne parmi les nations et à alléger la souffrance.

Chacun peut devenir membre de cette magnifique institution et, grâce à son obole, participer à l'essor de sa Société nationale et au soutien de notre quartier général international de Genève.

PRINCESSE AMRIT KAUR

Présidente de la Croix-Rouge de l'Inde